



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/670
27 août 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 26 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU LUXEMBOURG AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne relative au dialogue national au Burundi, publiée le 22 août 1997.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint du
Luxembourg auprès des Nations Unies

(Signé) Sylvie LUCAS

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne relative
au dialogue national au Burundi publiée le 22 août 1997

À l'approche de l'ouverture de négociations politiques multipartites à Arusha en République-Unie de Tanzanie le 25 août 1997 sous l'égide de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Julius Nyerere, l'Union européenne exprime son plein soutien à ce processus. Elle demande instamment à toutes les parties burundaises de s'engager définitivement sur la voie de la négociation et de s'abstenir de poser des conditions préalables qui pourraient créer des obstacles à celles-ci. L'Union européenne estime que des représentants de toutes les institutions et tendances politiques, sans exclusive, devraient pouvoir participer aux négociations.

L'Union européenne réitère son appel pressant à toutes les parties de consentir à ce que la cessation immédiate des hostilités et la renonciation à toute forme de violence soient les sujets prioritaires lors des négociations d'Arusha. Elle met en garde les milieux extrémistes burundais contre toute tentation d'entraver le processus de négociation et de réconciliation nationale et leur demande de se rallier au processus de paix qui devrait se dérouler dans un climat de confiance et de sérénité.

L'Union européenne continuera à accompagner et à soutenir les efforts de paix et de retour à la démocratie au Burundi et reste disposée à fournir une assistance technique au processus juridique et constitutionnel. Elle se félicite de l'apport important de l'Envoyé spécial de l'Union européenne, M. Ajello, de l'Envoyé spécial des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine, M. Sahnoun, et des autres efforts internationaux, en particulier de celui de la communauté de Sant'Egidio, au processus de paix.

L'Union européenne adresse un appel à tous les États de la région de soutenir le dénouement pacifique de la crise burundaise à travers le dialogue et la négociation.
